



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 janvier 2023 à 20 heures 30 minutes

Présents :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LAGARDE Michel, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DALY Géraldine, Mme TOUJA Noémie

Secrétaire de séance : Mme CALLAC Marie-Pierre

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, et rappelle l'ordre du jour.

Mr le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 Janvier 2023.

Mr Mathieu Barnadas demande un vote à bulletin secret pour l'ensemble des points de la séance.

Le Procès verbal est approuvé à la majorité.

1 - Décision modificative - 81400 Commune n°6

Mr le Maire indique que, suite à la réception de l'état du tirage de la fiscalité de la commune et à la demande du SGC de Mirande, il convient de mandater 2 456,00 € au compte 7391171 (Dégrèv. TF sur pro. non bâties pour jeunes agriculteurs) afin de régulariser l'exercice.

Mr le Maire propose de faire une décision modificative avec les ajustements suivants:

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Montant
Article (Chap.) - Opération		
6535 (65) : Formation		-156,00
7391171 (014) : Dégrèv. TF sur pro. non b		156,00
		0,00
Total Dépenses		0,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Le secrétaire de séance,

Marie-Pierre CALLAC.

Fait à AIGNAN
Le Maire,

Gérard PÉRÈS.